

VŒUX 2016

VŒU N°1

CSR

VII.4.1 OBLIGATIONS 3 Un club dont l'équipe 1 évolue en Prénational devra au minimum engager une équipe du même genre en Coupe de France et/ou de Bretagne et y participer. 4 Un club dont l'équipe 1 évolue en Régional devra au minimum engager une équipe en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune, Challenge de Bretagne Poussins Benjamins (2 dates /3) et y participer.	VII.4.1 OBLIGATIONS 3 Un club dont l'équipe évolue en Prénational devra au minimum engager une équipe jeune du même genre en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune et y participer. 5 Un club dont l'équipe évolue en Régional devra au minimum engager une équipe en Coupe de France et/ou de Bretagne Jeune et y participer.
Commentaires : mise en adéquation avec le RGEN	
AVIS DE LA CRSR: favorable	
Avis du Comité Directeur :	

Pour :

Contre :

Abstention :

VII.4.1 OBLIGATIONS

- 5 Un club évoluant en Prénatal/Régional devra obtenir un minimum d'Unité de Formation

Division	Nombre minimum d'Unité Formation	Dont	Nombre d'équipes jeunes 4x4	Nombre d'équipes jeunes 2x2
PN	2 de même genre	Dont	1	
Rég	1	Dont		1* = 1/2UF

Le club pourra remplacer l'équipe 2x2 par une équipe 4x4 ou 6x6 pour satisfaire cette obligation

Le club pourra remplacer l'équipe 2x2 par une équipe 4x4 ou 6x6 pour satisfaire cette obligation

Abstention :

VCEU N°3

CSR

V.1.6. <u>QUALIFICATION DES JOUEURS</u>	V.1.6. <u>QUALIFICATION DES JOUEURS</u>
Seuls les joueurs répondant aux dispositions énoncées dans - les articles V.1.1. à V.1.5 du présent règlement - le RGEN - les R.G de la FFVB à la date <u>initialement</u> prévue pour la rencontre peuvent participer à ladite rencontre.	Seuls les joueurs répondant aux dispositions énoncées dans - les articles V.1.1. à V.1.5 du présent règlement - le RGEN - les R.G de la FFVB à la date <u>initialement</u> prévue pour la rencontre peuvent participer à ladite rencontre.
ou V.1.3.4 Dans toute compétition régionale (Prénationale et Régionale, épreuves de jeunes, Coupe de Bretagne), une équipe ne peut inscrire sur une feuille de match et faire participer à la rencontre, plus de trois joueurs titulaires d'une licence mutation.	En championnat Senior Prénational/Régional, 3 joueurs « option OPEN » ou mutés, toute division ou ligue maximum sur la feuille de match. Ou V.1.3.4 Dans toute compétition régionale (Prénationale et Régionale, Coupe de Bretagne), une équipe ne peut inscrire sur une feuille de match et faire participer à la rencontre, plus de trois joueurs titulaires d'une licence mutation ou « option OPEN ». Dans toute compétition régionale Jeune, une équipe ne peut inscrire sur une feuille de match et faire participer à la rencontre, plus de trois joueurs titulaires d'une licence mutation.
Commentaires : mise en conformité avec le RGEN	
AVIS DE LA CRSR: favorable	
Avis du Comité Directeur :	
Pour :	Contre : 0 Abstention :

VII.5.1. <u>HORAIRES DE PRINCIPE</u>	VII.5.1. <u>HORAIRES DE PRINCIPE</u>
Les horaires de principe des compétitions sont les suivantes : - Prénationale (masculin ou féminin) : début de match à 15 h le dimanche (ou à 12 h 00 si ce match précède un match de division nationale ou un autre match de Prénationale prévu à 15 heures). Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat Prénationale la première rencontre sera à 12 heures pour l'équipe qui vient de plus <u>loin</u>. La seconde à 15 heures. - Régionale (masculin ou féminin) : début de match à 21 h le samedi. Tout autre match prévu (départemental) sur le même terrain de jeu doit débiter, au plus tard, à 19 h. Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat régional la première rencontre sera à 19 heures pour l'équipe qui vient de plus <u>près</u>. La seconde à 21 heures. Dans le cas d'un report accordé dans le cadre des dispositions du VII.5.2., le match pourra se dérouler le dimanche à 10 heures.	Les horaires de principe des compétitions sont les suivantes : - Prénationale (masculin ou féminin) : début de match à 15 h le dimanche (ou à 12 h 00 si ce match précède un match de division nationale ou un autre match de Prénationale prévu à 15 heures). Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat Prénationale, l'équipe recevante choisit à l'engagement l'horaire sinon la première rencontre sera à 12 heures l'équipe qui vient de plus <u>loin</u>. La seconde à 15 heures. - Régionale (masculin ou féminin) : début de match à 21 h le samedi. Tout autre match prévu (départemental) sur le même terrain de jeu doit débiter, au plus tard, à 19 h. Dans le cas où le club possède 2 équipes de même niveau masculin et féminin dans le championnat régional, l'équipe recevante choisit à l'engagement l'horaire sinon la première rencontre sera à 19 heures pour l'équipe qui vient de plus <u>près</u>. La seconde à 21 heures. Dans le cas d'un report accordé dans le cadre des dispositions du VII.5.2., le match pourra se dérouler le dimanche à 10 heures.
Commentaires :	
AVIS DE LA CRSR: favorable	
Avis du Comité Directeur :	
Pour :	Contre : 0
	Abstention :

VCEU N°5

CRT

IX.3.2. Tournoi de zone technique Les frais de déplacement : transport, hébergement sont à la charge de la Ligue pour l'équipe finissant première tant en masculin qu'en féminin des inter-départementaux M13.	IX.3.2. Tournoi de zone technique Les frais : hébergement, transport, des tournois de zone technique des M13, des équipes départementales participant à ces tournois sont pris moitié par le Comité Départemental et moitié par la Ligue de Bretagne.
Commentaires :	
AVIS DE LA CRSR: favorable	
Avis du Comité Directeur :	
Pour : Contre : 0 Abstention :	

VCEU N°6

CRSR

V.1.3.3	DATE D'HOMOLOGATION (DHO) POUR UNE MUTATION - Un licencié qui sollicitera une licence mutation après le 31 décembre 24h.00 (date de saisie informatique) obtiendra une mutation départementale quel que soit le cas ET se verra délivrer pour la saison suivante, s'il demande le renouvellement de sa licence, pour le GSA recevant une licence mutation soit nationale soit régionale selon le type de mutation initialement demandé.	A supprimer Mise en conformité avec la suppression d'un précédent voeu
Commentaires :		
AVIS DE LA CRSR: favorable		
Avis du Comité Directeur :		
Pour : Contre : 0 Abstention :		

Nom du club : **Goëlo Côtes d'Armor Volley Ball**

Numéro de l'article RGER 2015 : VII.5.2.1. Article : Le changement de calendrier peut être proposé par l'équipe qui en fait la demande : - gratuite, avant la date limite fixée par la circulaire accompagnant le pré-calendrier - payante, 15 jours avant la date "au plus tôt" de la rencontre dans le cadre des reports possibles prévus aux articles VII.5.2.2. et VII.5.2.3. Demande de modification du calendrier pour une rencontre régional : 1- Via l'espace club, demande de modification de calendrier 2- Les accords des 2 clubs doivent parvenir via le site 15 jours au plus tôt avant la date de la rencontre.	Numéro de l'article RGER 2016 : VII.5.2.1. Article modifié : Le changement de calendrier peut être proposé par l'équipe qui en fait la demande : - gratuite, avant la date limite fixée par la circulaire accompagnant le pré-calendrier - payante, 15 jours avant la date "au plus tôt" de la rencontre dans le cadre des reports possibles prévus aux articles VII.5.2.2. et VII.5.2.3. Demande de modification du calendrier pour une rencontre régionale : 1- Via l'espace club, demande de modification de calendrier 2- Les accords des 2 clubs doivent parvenir via le site 15 jours au plus tôt avant la date de la rencontre. 3- La date de report d'un match de la phase Aller doit se situer avant le début de la phase Retour. 4- La date de report d'un match doit être la plus proche possible de la date initiale pour préserver la lisibilité, la compréhension et l'équité des compétitions.
motivation : Pas facile de suivre des championnats dans lesquels, il y a des différences de 2 voire 3 matchs joués entre les équipes qui ont le plus joué et celles qui ont le moins joué ! Il n'est pas non plus logique de voir des journées se jouer quasiment 5 mois après la date initiale du calendrier et surtout de voir deux équipes jouer leur match aller après leur match retour ! Il faudrait faire en sorte de respecter autant que possible, l'ordre des matchs du calendrier.	
AVIS DE LA CRSR: favorable	
Avis du Comité Directeur :	
Pour :	Contre : 0 Abstention :

Nom du club : **LOUDEAC**

CHAPITRE XIV TARIFS - FRAIS DIVERS - INDEMNITES - AMENDES SAISON 2015/2016 TARIFS		CHAPITRE XIV TARIFS - FRAIS DIVERS - INDEMNITES - AMENDES SAISON 2016/2017 TARIFS																												
XIV.1.	Les frais de renvoi de dossier incomplet ou demandes de licences sans règlement seront facturés aux clubs aux tarifs postaux en vigueur	XIV.1.	Les frais de renvoi de dossier incomplet ou demandes de licences sans règlement seront facturés aux clubs aux tarifs postaux en vigueur																											
XIV.1.1.	<table><tr><td>Droit de mutation</td><td>National</td><td>FFVB+LBVB</td></tr><tr><td></td><td>Régional</td><td>110+35</td></tr><tr><td></td><td>Départemental</td><td>60+35</td></tr><tr><td>Droit de mutation Cadets à Baby</td><td></td><td>gratuit</td></tr></table>	Droit de mutation	National	FFVB+LBVB		Régional	110+35		Départemental	60+35	Droit de mutation Cadets à Baby		gratuit	XIV.1.1.	<table><tr><td>Droit de mutation</td><td>National</td><td>FFVB+LBVB</td></tr><tr><td></td><td>Régional</td><td>110+35</td></tr><tr><td></td><td>Départemental</td><td>30+17.50</td></tr><tr><td>Droit de mutation Cadets à Baby</td><td></td><td>30+17.50</td></tr><tr><td></td><td></td><td>gratuit</td></tr></table>	Droit de mutation	National	FFVB+LBVB		Régional	110+35		Départemental	30+17.50	Droit de mutation Cadets à Baby		30+17.50			gratuit
Droit de mutation	National	FFVB+LBVB																												
	Régional	110+35																												
	Départemental	60+35																												
Droit de mutation Cadets à Baby		gratuit																												
Droit de mutation	National	FFVB+LBVB																												
	Régional	110+35																												
	Départemental	30+17.50																												
Droit de mutation Cadets à Baby		30+17.50																												
		gratuit																												
motivation : Les frais de mutation au niveau régional sont beaucoup trop élevés pour de petits clubs comme le nôtre qui accueillent des joueurs venant d'autres régions suite à des mutations professionnelles ou à des obligations familiales. Le licencié et le club se trouvent donc pénalisés. Au niveau de la FFVB, il existe 2 mutations possibles (nationale et régionale) et au niveau de la LBVB, il existe 3 mutations possibles (nationale, régionale et départementale). Néanmoins, à chaque demande de mutation au niveau du Club, nous sommes facturés en mutation régionale alors que notre Club n'évolue qu'en départemental. De plus, la procédure de demande de mutation est désormais simplifiée par internet et moins lourde au niveau administratif tant pour la FFVB que la LBVB. Au niveau des équipes départementales, il conviendrait donc d'appliquer un tarif plus abordable d'au moins 50 % du tarif actuel.																														
AVIS DE LA CRSR: irrecevable car il inclue des tarifs fédéraux. Défavorable De plus, sous peine de nullité, il doit être accompagné de propositions de recettes compensatrices.																														
Avis du Comité Directeur :																														
Pour :		Contre : 0																												
		Abstention :																												